

DEPARTEMENT
Du HAUT-RHIN
Arrondissement
D'ALTKIRCH

COMMUNE D'ASPACH

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE

21 OCT. 2022

ALA SOUS-PREFECTURE

Séance du 18 octobre 2022

Sous la Présidence de Mr Fabien SCHOENIG,
Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Régis BRAND, Sandrine JOLY, Françoise MAY, Juan-Carlo RODRIGUEZ, Salomé REICHLIN, Serge STIMPFLING, Julie SCHÖPPERLÉ et Frédéric FREYBURGER, conseillers.

Excusés : Francis LINK, et Géraldine COGNARD-GROSS qui donne procuration à Alain WOLF.

Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une nouvelle filière de valorisation des plastiques durs verra le jour à la déchetterie d'ALTKIRCH.

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2021 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Il appartient à chaque maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Pour extrait certifié conforme.

Aspach, le 20 octobre 2022

Fabien SCHOENIG.

Maire d'ASPACH

